

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE MARLY  
ARRETE DU MAIRE n° 309 /2024

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**  
**Rue des écoles depuis la rue du Pâquis jusqu'à à la Grand 'rue**

**Le Maire de Marly,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société JEAN LEFEVRE, en date du 27 novembre 2024,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de réalisation d'une tranchée pour un réseau multitubulaire alimentant les futurs quais Mettis au niveau de la rue des écoles depuis la rue du Pâquis jusqu'à la Grand'rue à Marly, par la société JEAN LEFEVRE,

- **A partir du lundi 2 décembre 2024 et jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 inclus**

**ARRETE**

**Article 1 :** Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la rue des Ecoles sera barrée sauf riverains, de la rue du Pâquis à la Grand Rue avec mise en place d'une déviation.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par la société JEAN LEFEVRE chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** La société JEAN LEFEVRE devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société JEAN LEFEVRE et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société JEAN LEFEVRE,  
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,  
Monsieur le Directeur de GRDF,  
Monsieur le Directeur de RESEDA  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau  
de l'Eurométropole de Metz,  
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.



A Marly, le 27 novembre 2024  
Le Maire

Frédéric HOFFMANN